



CGG
Société anonyme au capital de 7 113 942,41 €
Siège social : 27 avenue Carnot, 91300 Massy
RCS Evry 969 202 241

**MISE A DISPOSITION ET CONSULTATION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE CGG DU 12 MAI 2021**

Massy, France – 21 avril 2021

L'Assemblée Générale Mixte de CGG (la « Société ») se tiendra **le 12 mai 2021 à 10 heures 30 au siège social de la Société, 27 avenue Carnot, 91300 Massy** à « huis clos », sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement afin de tenir compte des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires.

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale Mixte, telles qu'exposées dans la Brochure de convocation disponible sur le site internet de la Société (www.cgg.com), prennent ainsi en considération la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire actuelle et tiennent notamment compte des dispositions de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 (telle que prorogée et modifiée par l'Ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et le Décret n°2021-255 du 9 mars 2021) et du Décret n°2020-418 du 10 avril 2020 (tel que prorogé et modifié par les Décrets n°2020-1614 du 18 décembre 2020 et n°2021-255 du 9 mars 2021).

L'Assemblée Générale Mixte fera l'objet d'une retransmission audio en direct sur le site internet de la Société et le webcast sera également disponible en différé dans le délai prévu par la réglementation, étant précisé que les actionnaires ne pourront pas voter en direct, ni s'exprimer par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle du fait de l'impossibilité technique de procéder à leur identification.

Les actionnaires pourront en conséquence exercer leur droit de vote uniquement à distance et préalablement à l'Assemblée Générale Mixte. L'Assemblée Générale Mixte se tenant à huis clos, aucune résolution nouvelle ni projet d'amendement ne pourront être inscrits à l'ordre du jour en séance par les actionnaires.

Un avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 5 avril 2021 (Bulletin n° 41) ainsi qu'un avis de convocation, devant être publié au BALO



le 23 avril 2021 (Bulletin n° 49), contiennent l'ordre du jour, les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à ladite Assemblée.

Les documents et renseignements relatifs à l'Assemblée Générale Mixte seront tenus à la disposition actionnaires dans les conditions et conformément à la réglementation et aux mesures sanitaires en vigueur.

Les documents préparatoires et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte sont mis en ligne sur le site de la Société (www.cgg.com) et sont tenus à la disposition ou communiqués aux actionnaires dans les conditions et conformément à la réglementation et aux mesures sanitaires en vigueur.

Contact CGG : Direction Juridique
27 avenue Carnot
91300 Massy